Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-09_ESADMM_0DIS-DE
Reçu le 09/03/2020

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART & DE DESIGN MARSEILLE-MÉDITERRANÉE
ESADMM
184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

Conseil d'Administration

Séance du 6 mars 2020

Charte zéro discrimination

Délibération n° DELIB_09_ADM_20_03_06_CHARTE_ZERO_DISCRIM

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

VU

- L'article 1er de la Constitution du 04 octobre 1958,
- L'article 14 de la convention européenne des droits de l'homme,
- Le Code de l'Education, notamment ses articles L.121-1 et L123-2,
- La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- La circulaire NOR : CPAF 1805157C du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,
- La feuille de route égalité 2019-2022 du ministère de la culture,
- La délibération DELIB_07_RH_19_07_17_FGAL_H_F_PJ4_CHARTE_ZERODIS

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 21 février 2020 pour absence de quorum.

184, avenue de Luminy - BP 70912 - 13288 Marseille Cedex 9 - Tél. 04 91 82 83 10 - Fax 04 91 82 83 11 - www.esadmm.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-09_ESADMM_0DIS-DE
Reçu le 09/03/2020

La Présidente,

EXPOSE

L'Établissement Public de Coopération Culturelle a souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration d'une charte pour l'égalité et contre les discriminations.

C'est pourquoi, en application des recommandations de Madame la Ministre de la Culture figurant dans son courrier adressé à l'ensemble des directeurs.trices d'établissement supérieur artistique et culturel, et réaffirmant la nécessité dès la formation, de diffuser cette culture de l'égalité, vous avez adopté le 17 juillet 2019 la charte zéro discrimination de l'établissement jointe au rapport de situation en matière d'égalité femmes – hommes.

Après communication au ministère de la culture, ce dernier a souhaité que cette charte soit reprise pour être plus en accord avec le tronc commun proposé aux établissements de l'enseignement artistique et culturel pour l'élaboration d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé d'adopter une nouvelle charte reprenant les différents axes préconisés par le ministère de la culture.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ma proposition.

24, avenue de Corsica – CS 70017 – 13258 Marseille Cedex 3 – TEL. 04 91 62 83 10 FAX 04 91 62 83 11 – www.esadmm.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-09_ESADMM_0DIS-DE
Reçu le 09/03/2020

ESADMM CA 06/03/2020
Délibération n°09_ADM_20_03_06. CHARTE ZERO_DISCRIM

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la charte zéro discrimination de l'ESADMM telle qu'annexée à la présente délibération,

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	14
Votes pour	11
Votes contre	0
Abstention	3

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le ……. ……..
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : ……..

184, avenue de Corminy - CS 70011 - 13285 Marseille Cedex 9 – Tél. 04 91 82 83 10 - fax 04 91 82 83 11 - www.esadmm.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-09_ESADMM_0DIS-DE
Reçu le 09/03/2020